MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	47
Moto-Club	Moto Club des Puys
N° d'affiliation	0734
Date	4 Juin 2017
Lieu	Les Places 19310 LOUIGNAC
Organisateur technique	Villeneuve Gérard
Adresse	25 route de la Croix 19310 Brignac
E-mail	josette.villeneuve@sfr.fr
Téléphone	05 55 85 19 21- 06 26 10 10 27

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PARROT Jean Claude	Licence : 018753
Président du Jury ou Arbitre*	CHARPIN Max	Licence : 006434
Membre du Jury	BONNEAU Pierre	Licence : 004408
Membre du Jury	AUDRAN Anaïs	Licence : 143818
Commissaire technique responsable	OPALINSKI Richard	Licence : 054480
Responsable du chronométrage	SEUGNET Patrick	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Pré 90	25 ans		Open	57€ transpondeur compris Trophée de France
Evo & Proto	16 ans		Open	57€ transpondeur compris Trophée de France
Classic	35 ans		Open	57€ transpondeur compris Championnat de France
Vintage	45 ans		Open	57€ transpondeur compris Championnat de France
Quads	16ans		Open	20€+transpondeur Championnat de ligue
ligue 125cc	14 ans		125cc	20€+transpondeur Championnat de ligue
Club	16 ans		Open	22€ transpondeur compris Trophée Club

Engagement :

Site Internet ----- FFM- bteixeira@ffmoto.com
Contact ---------- Villeneuve Gérard
Adresse ---------- 25 route de la Croix 19310 Brignac la Plaine
Téléphone ------- 0555851921 E-mail ----- josette.villeneuve@sfr.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10€
Caution : 150€

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☒ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... COUSTILLAS Serge place de l'Eglise 24330 Blise-et-Born

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... Brive la Gaillarde

Temps de trajet (en min) 20mn

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Les Places

Adresse ..... 19310 LOUIGNAC

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1600m

Largeur minimum de la piste 8m

Largeur de la grille 36m

Longueur de la ligne droite de départ 90m

Nombre d'OCP* 15

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 03 Mars 2017	Date : 23/03/17	Date :
MOTO CLUB DES PUYS 19310 AYEN TEL-FAX 5 55 85 19 21		Numéro :

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM.....47
Moto-Club.....Moto Club des Puys
N° d'affiliation.....0734
Lieu.....les Places 19310 LOUIGNAC

Date ---------- **Dimanche 4 Juin 2017**

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h	8h45	**Contrôles administratifs**	toutes catégories	1h45
7h	8h45	**Contrôles techniques**	toutes catégories	1h45
8h45	8h55	**Essais Libres**	pré 90	10mn
9h	9h15	**Essais Libres**	évo & proto	10mn
9h15	9h30	**Essais Libres**	classic	10mn
9h30	9h45	**Essais Libres**	vintage	10mn
9h45	10h05	**Essais Libres + Chronos**	quad	18mn
10h05	10h25	**Essais Libres + Chronos**	125 ligue	18mn
10h25	10h45	**Essais Libres + Chronos**	open club	18mn
10h45	11h	**Essais Chronométrés**	pré 90	15mn
11h	11h15	**Essais Chronométrés**	évo & proto	15mn
11h15	11h30	**Essais Chronométrés**	classic	15mn
11h30	11h45	**Essais Chronométrés**	vintage	15mn
11h45	12h	**Manche I**	pré 90	12mn+1t
12h		**Repas**		
13h45	14h	**Manche 2**	pré 90	12mn+1t
14h	14h20	**Manche I**	évo & proto	15mn+1t
14h20	14h45	**Manche I**	125 ligue	20mn+2t
14h45	15h05	**Manche I**	classic	15+1t
15h05	15h25	**Manche I**	open club	15mn+1t
15h25	15h45	**Manche I**	vintage	15mn+1t
15h45	16h05	**Manche I**	quad	15mn+1t
16h05		**Entracte**		
16h20	16h40	**Finale**	pré 90	12mn+1t
16h40	17h	**Finale**	évo & proto	15mn+1t
17h	17h25	**Finale**	125 ligue	20mn+2t
17h25	17h45	**Finale**	classic	15mn+1t

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Date ---------- 4 Juin 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h45	18h05	**Finale**	open club	15mn+1t
18h05	18h25	**Finale**	vintage	15mn+1t
18h25	18h45	**Finale**	quad	15mn+1t
19h		**Remise des Prix**		
		samedi 3 juin		
15h	20h	**Contrôles administratifs**		
15h	20h	**Contrôles techniques**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

MOTO CLUB des PUYS

Terrain de Moto Cross

Des Places

Lieu dit les Plassas

19310 LOUIGNAC

Longueur :1600 M

Largeur moyenne :8 M

C = commissaire

C 1 saut en descente

C 2 saut en cuvette

C3 table

C 4 double saut en côte

C 5 table

C 6 saut en cuvette

C 7 pain de sucre

C 8 vagues

C 9 saut en côte

C 10 saut à plat

C 11 table double réception

C 12 double saut en côte

C 13 table d'arrivée

+ secours

B buvette

I Intendance

Piste

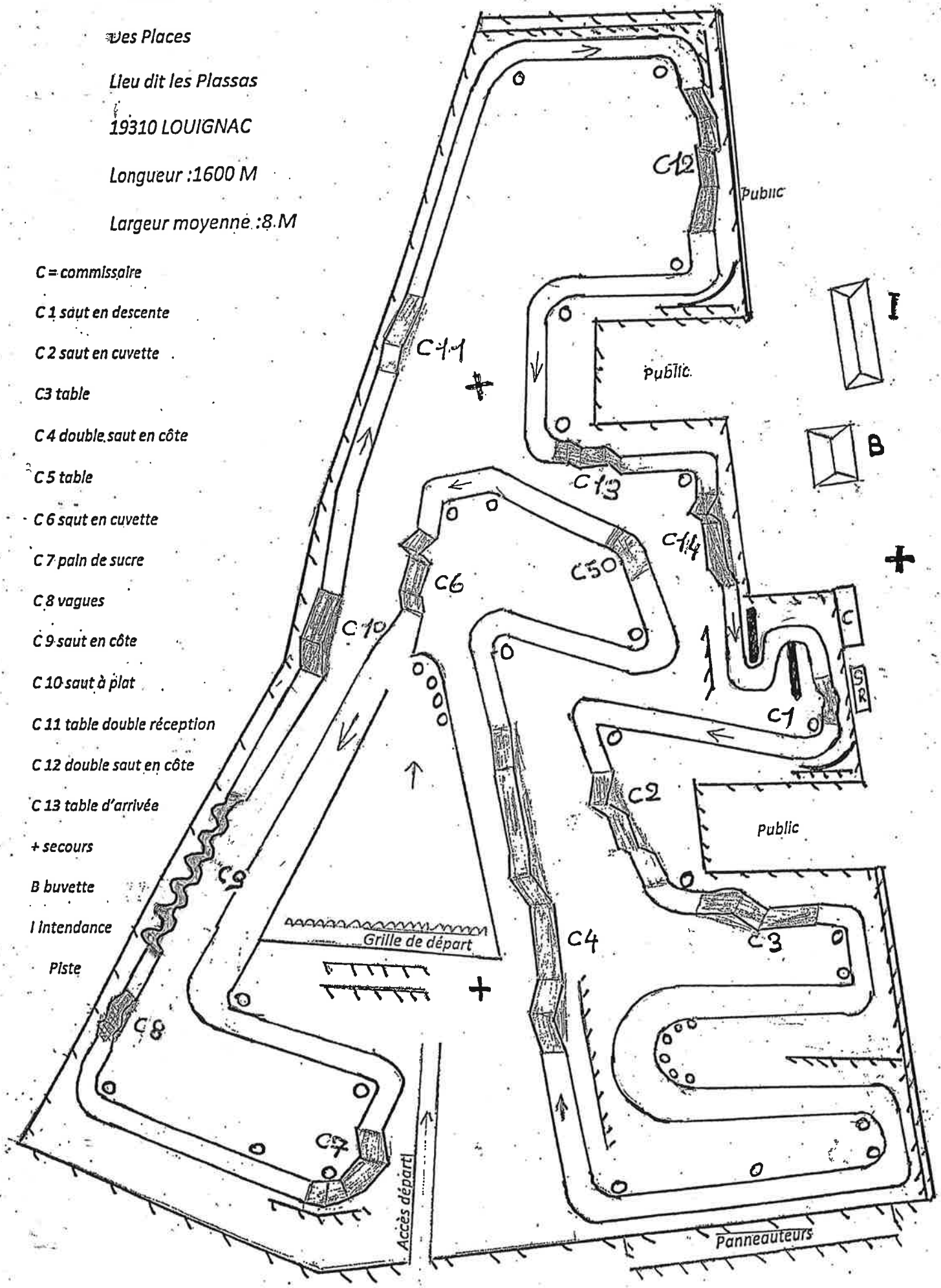

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DES PUYS
25 ROUTE DE LA CROIX
19310 BRIGNAC LA PLAINE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances N° 1102/0002/17 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN SYNDICATE, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, **Moto Cross National et Championnat de France Motos Anciennes se déroulant le 04 Juin 2017 de 7h à 19h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, AFL, et TOKIO MARINE KILN SYNDICATE en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 21/02/2017

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 11 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine 510

22/2/17